



**COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS**

CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 7 octobre 2025

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance du 7 octobre 2025
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars
Arrêté d'imposition pour l'année 2026

- Vu le préavis n° 05/2025 de la Municipalité du 26 août 2025
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté, à savoir :

- 1. De fixer à 62 % de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2026 ;**
- 2. De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2026 au même taux qu'en 2025, tel que proposé par la Municipalité et annexé au présent préavis.**

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2025

Pour le bureau du Conseil général

Chris Chard Président

Liliane Meylan, secrétaire